

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 187 (Rect)

présenté par

M. Germain, M. Assaf, M. Bardy, M. Laurent Baumel, M. Blazy, Mme Bouziane, Mme Bruneau, Mme Chabanne, Mme Chauvel, M. Cherki, Mme Sandrine Doucet, M. Emmanuelli, M. Féron, Mme Gaillard, M. Goldberg, Mme Gourjade, Mme Gueugneau, M. Hanotin, M. Kalinowski, Mme Khirouni, M. Jérôme Lambert, M. Léonard, M. Mallaé, M. Mesquida, M. Noguès, M. Pouzol, M. Prat, M. Robiliard, Mme Romagnan, Mme Tallard, Mme Troallic et Mme Zanetti

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 49, substituer au mot :

« janvier »

le mot :

« juillet ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 50.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'aboutir à un meilleur réglage des réductions d'impôts entre celles prévues pour les ménages et celles prévues pour les entreprises, et ce dès 2015, il est proposé de les décaler du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} juillet 2015. Cet amendement permet d'économiser deux milliards d'euros en faveur du pouvoir d'achat des ménages et de l'emploi.